FSU37 infos

Salaires et Carrières des fonctionnaires: *Il faut que ça change !*

Septembre
Octobre
Novembre
2017
n° 93

TOURS CTC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

La fonction publique, dépositaire de l'intérêt général, est la réponse pertinente aux défis de notre temps. Attaquer ses personnels comme le fait le gouvernement actuel en baissant leurs salaires, en dégradant leurs carrières et leurs conditions de travail et en méprisant leur parole, c'est mettre en péril l'avenir du pays.

On ne compte plus les mesures négatives prises depuis l'entrée en fonction du gouvernement Philippe, cette publication fait le point sur les dernières annonces et avance la perspective syndicale dont la FSU est porteuse pour les combattre.

Non ! Les salaires des fonctionnaires ne sont pas une charge qu'on peut impunément raboter. Comment recruter par exemple les personnels sociaux, les enseignant-es, les infirmier-es, les magistrat-es dont la France a besoin si les carrières de la fonction publique décrochent comme elles le font en ce mo-ment ? Comme tous les salarié-es, les fonctionnaires produisent des richesses, ils et elles ont droit à une juste rémunération en retour.

Non ! la précarité à vie n'est un horizon ni inéluctable ni désirable où, soumis à la pression, on « libèrerait ses énergies ». Nous exigeons un plan de titularisation des trop nombreux contractuelles, près d'un million de personnes, qu'on maintient dans une précarité indigne de notre pays.

Oui ! Le statut des fonctionnaires est une garantie pour tous les citoyens, et certainement pas un carcan qu'on peut détruire sans conséquences pour toutes et tous. Il définit l'équilibre des droits et obligations des fonctionnaires, conditions nécessaires à l'exercice des fonctions de chaque personnel dans l'intérêt général. Parce que les fonctionnaires savent les ravages que font l'individualisation des rémunérations et les dérives néo managériales, ils exigent que leurs droits collectifs soient confortés, c'est une des conditions d'un service public efficace. La fonction publique de carrière est ce qui a été construit historiquement pour que les fonctionnaires n'aient pas à négocier de gré à gré leur augmentation de salaire ou tout autre élément avec leur supérieur hiérarchique direct, pour que jamais l'intérêt particulier n'ait à primer sur l'intérêt général. Qui osera dire que la probité, l'impartialité, la neutralité, le désintéressement et le sens du service public que cela permet sont archaïques ?

Christophe Percher

Mal payés, méprisés, précarisés : ASSEZ !

Bulletin trimestriel de la Fédération Syndicale Unitaire d'Indre-et-Loire
18, rue de l'Oiselet 37550 St Avertin
02 47 64 93 01 fsu37@fsu.fr
n° CPAP: 0715 S 07443
n° ISSN : 1247-4118
Directeur de publication: Vincent Martinez
Prix : 0.20 € Abonnement : 6€
Imprimé par nos soins. Ce bulletin a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU 37. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU37.

Sommaire

P1 :édito : fonctionnaires
P2;P3 : PPCR
P4 : solidarité

F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

« Non, les salaires des fonctionnaires ne sont pas une « charge » qu'on peut impunément raboter ... »

PPCR, la dynamique enrayée

Le cycle de discussions PPCR, « parcours, carrière et rémunérations », engagé par le précédent gouvernement, n'a pas débouché sur un accord majoritaire mais ses principales dispositions ont été mises en application à travers une série de décrets.

Le gouvernement a annoncé le report de 12 mois de la mise en œuvre de PPCR.

Concrètement :

1. toutes les mesures entrées en vigueur avant cette date seront appliquées : ce qui est pris n'est plus à prendre, la FSU a bien fait d'arracher cet accord salarial au précédent gouvernement, des revalorisations ont été faites, la réorganisation des carrières a permis des avancements accélérés et a par exemple permis la création d'un 3° grade pour les professeurs des écoles, les certifiés et assimilés, cela sera bien mis en œuvre avec effet rétroactif au 1° septembre 2017. Les taux d'accès aux nouveaux grades ainsi que les ratios de promotion ne sont pas concernés par ce report.
2. les mesures qui étaient prévues à partir du 1° janvier 2018 seront décalées de 12 mois et donc mises en œuvre d'ici 2021 et non 2020. Le transfert primes points et les revalorisations indiciaires prévues initialement au 1° janvier 2018, au 1° janvier 2019 et au 1° janvier 2020, le passage en catégorie A des personnels sociaux prévu initialement au 1° février 2018, la création de nouveaux échelons terminaux comme le dernier échelon du 2° grade des catégories A (dont le dernier échelon de la hors classe des PE, certifiés et assimilés) prévu initialement en 2020 : toutes ces mesures sont décalées d'un an.

C'est un coup de canif dans la parole de l'Etat. C'est inacceptable car le calendrier de PPCR était déjà trop étalé. De plus, ce sont surtout les catégories C, donc les plus faibles salaires, qui en 2018 ne seront pas augmentés, encore une fois le gouvernement s'attaque en priorité aux plus faibles. C'est inacceptable car le passage en catégorie A des personnels sociaux représentait déjà une reconnaissance trop tardive et insuffisante de leur qualification.

Symboliquement, s'attaquer à PPCR c'est attaquer deux grandes nouveautés positives que la FSU a arrachées : pour la première fois depuis très longtemps, l'administration acceptait d'ouvrir le dossier salarial pour l'ensemble de la fonction publique en même temps. Surtout, PPCR abordait ce sujet en priorité par des mesures sur les grilles de salaires (déroulés de carrière, ajouts de points d'indice, création de nouveaux grades) et sur la valeur du pont d'indice, alors que jusqu'à présent ce dossier était traité, quand il l'était, administration par administration, et donc principalement par la création ou l'augmentation des régimes indemnitaires.

Pour la FSU, c'est cette méthode de discussion d'ensemble et principalement sur l'indiciaire qu'il faut aujourd'hui reprendre pour aller plus loin que PPCR. C'est un enjeu important de la mobilisation !

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

PPCR : la FSU écrit au premier ministre

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre

Les Lilas le 20 octobre 2017

Monsieur le Premier Ministre,

Lors du rendez-vous salarial du 16 octobre dernier, le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a annoncé le report d'un an de l'ensemble des mesures 2018 issues du protocole « Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations ».

Cette décision est inadmissible pour la FSU.

Si elle devait être mise en œuvre, elle constituerait une rupture de confiance dans la parole de l'État et augurerait mal d'un dialogue social de qualité. Pour la FSU, cela serait un très mauvais signal envoyé aux personnels dont l'engagement au service de l'Etat, des collectivités territoriales et dans les hôpitaux n'est pas à démontrer et constitue une richesse essentielle pour la France, pour chacune et chacun.

Un tel report contribuerait à dégrader de nouveau le pouvoir d'achat des agent.e.s, déjà mis à mal par l'annonce d'un nouveau gel de la valeur du point d'indice.

Cette décision revient en effet à remettre en cause la nécessité de revaloriser les carrières de la Fonction publique.

Pour la FSU, le protocole « Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations » constitue un premier pas dans l'amélioration des carrières et la reconnaissance des qualifications et de l'investissement des personnels. Alors que le pouvoir d'achat des agent.e.s n'a cessé de se dégrader les dernières années, les agent.e.s de la Fonction publique ont besoin d'être conforté-es dans leur rôle et leurs missions. Décider de décaler ce calendrier est une mesure totalement incomprise.

Cette décision, si elle était maintenue, est non seulement injuste mais également inefficace. En effet, qui peut croire que cette mesure nuirait au redressement des finances publiques ?

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Premier Ministre, la FSU vous demande, une nouvelle fois, solennellement, de revenir sur cette décision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Bernadette Groison
Secrétaire Générale

Défendons et gagnons d'autres choix !

D'autres choix budgétaires

La Fonction Publique, ses usagers et ses agents doivent passer avant les intérêts des riches. Or, la politique d'austérité salariale qui réduit la dépense publique est à mettre en regard avec d'autres mesures comme la réforme de l'ISF et de la fiscalité sur le capital : on prend aux fonctionnaires pour redonner au monde de la finance. Les services publics dont la France a besoin nécessitent d'autres choix.

Une retraite solidaire

Emmanuel Macron a annoncé son intention de réformer le système de retraites en créant un système qui s'inspire des retraites à points ou par « comptes notionnels ». Avec un tel système, les pensions baisseraient, l'incertitude sur ce que chacun toucherait augmenterait. Par ailleurs, c'est l'ensemble de la carrière qui définirait le montant de la pension perçue. Or, pour les fonctionnaires, il s'agirait d'un recul par rapport au calcul en pourcentage du dernier traitement perçu 6 mois avant le départ en retraite qui est une forme de « compensation » de la faiblesse du traitement de départ, à qualification égale, dans la fonction publique. La notion même de carrière, où la compétence du fonctionnaire et donc sa rémunération, progresse, serait attaquée.

Pour un plan de titularisation

Le recours au contrat est théoriquement une exception au principe de recrutement des fonctionnaires. Pourtant, plus d'un agent de la fonction publique sur 5 est contractuel, soit près d'un million de personnes ! Cette part augmente de 0,2% par an depuis 4 ans, et ce malgré la politique dite de « déprécarisation » qui ouvre l'accès à des concours et examens professionnels « réservés » censés résorber une précarité qu'on ne cesse d'alimenter en amont.

On peut entendre que sur certaines missions temporaires (besoins saisonniers par exemple) ou très spécifiques, l'administration recoure au contrat. Mais dans la plupart des cas, ce recrutement vise à répondre à des besoins permanents du service public, c'est inacceptable.

Parfois, il n'existe pas de corps destiné à assurer les fonctions correspondantes à un métier, la revendication porte alors sur leur création, c'est le cas avec les AESH (accompagnement des élèves en situation de handicap).

Par ailleurs, 198000 personnels sont en « contrat aidé ». L'Etat employeur devrait assurer formation et accompagnement devant déboucher sur une qualification reconnue, mais il néglige souvent cet aspect. La suppression brutale de ces contrats à la rentrée 2017 a conduit à ce que certains personnels, déjà dans une situation précaire, se retrouvent sans solution ni perspective.

Femmes hommes : égalité maintenant !

Dans la Fonction Publique, le salaire net mensuel des femmes est inférieur en 2015 de 13,1 % (13,3% en 2014) à celui des hommes. Cet écart est certes moindre que dans le secteur privé (18,5%), il n'en est pas moins inacceptable.
La FSU agit concrètement dans toutes les CAP pour corriger les inégalités, en particulier au moment des avancements ou des promotions.

Améliorer les conditions de travail

Des moyens doivent être donnés aux CHSCT et leurs préconisations doivent être suivies.

Le jour de carence, qui consiste à prendre un trentième de salaire au premier jour de l'arrêt maladie, constitue une nouvelle atteinte aux droits des fonctionnaires alors que dans le privé plus de deux tiers des entreprises ne l'appliquent pas. Réduire les absences passe en réalité par une politique d'amélioration des conditions de travail.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Les syndicats de la FSU 37

SNUTEFI

Syndicat des agents de pole-emploi, inspecteurs du traval, ...

SNESUP

Syndicat enseignants du supérieur. Université.

SNUipp

Syndicat des professeurs des écoles. Professeurs des écoles: écoles et SEGPA.

SNES

Syndicat enseignement secondaire. Professeurs certifiés, agrégés, Copsy ...

Snetap

Syndicat des enseignants et agents des lycées agricoles

SNEP

Syndicat des enseignants d'Education Physique et Sportive

SNUEP

Syndicat des enseignants des lycées professionnels

SNUTER

Syndicat des agents des collectivités territoriales et de l'Etat

SNICS

Syndicat des infirmières de l'Education Nationale

SNUAS

Syndicat des assistantes sociales de l'Education Nationale

Journée Internationale des Migrants : solidarité et humanité !

Ce jour—18 décembre - a été choisi par l'ONU pour combattre les préjugés et sensibiliser l'opinion à la situation des personnes migrantes. Le thème retenu est «Migrations sans danger dans un monde qui bouge».

Quelle est la réalité ? «*Les migrations ont toujours existé*», rappelle Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU. Il ajoute qu'elles ne cesseront pas, à cause des conflits, des changements climatiques, des inégalités croissantes et de l'aspiration à une vie meilleure.

La liberté de circulation, prévue par la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, n'existe pas pour des centaines de millions de personnes dans le monde.

L'Europe compte 20 millions de ressortissants étrangers ; soit 4 % de sa population globale.

Si la plupart des Européens peuvent voyager sans visa dans une centaine de pays, les ressortissants des pays d'Afrique se heurtent à de nombreux obstacles pour obtenir un visa, faute de quoi ils se trouvent livrés aux réseaux de traite, comme en Libye. Et le dernier sommet européen n'a fait que constater l'échec d'une politique migratoire commune, certains états refusant d'accueillir des réfugiés.

En France, les accords de Dublin ont eu pour effet de fabriquer des sans-papiers, les « dublinés », refusant d'être renvoyés dans un pays où leurs empreintes ont été prises. Le 8 décembre, le Ministre de l'intérieur a demandé aux associations chargées de l'hébergement de signaler les personnes en situation irrégulière : les associations ont refusé de se faire les auxiliaires des préfectures.

Face à l'arrivée de migrant-es en détresse non pris-es en charge par les autorités, contrairement à la loi, de nombreux mouvements citoyens organisent la solidarité concrète et expriment leur refus des politiques migratoires inhumaines.
Aujourd'hui, de nombreuses mobilisations sont organisées en France, comme ce fut déjà le cas samedi dernier à Menton d'où sont expulsé-es illégalement de nombreux mineurs isolés étrangers.
Il s'agit d'exiger l'accueil digne des migrant-es, l'abandon de toutes les poursuites contre les citoyen-nes solidaires, l'abrogation des accords de Dublin, la régularisation des sans-papiers.

Rendez-vous salarial: Lettre ouverte unitaire !

Les Lilas le 15 décembre 2017
Monsieur le Ministre de l'Action et des comptes publics,
Monsieur le Secrétaire d'Etat,
Les organisations syndicales de la Fonction publique **(CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FA-FP)** constatent que les réponses du gouvernement n'ont pas été à la hauteur des attentes des agents publics exprimées notamment lors de la mobilisation du 10 octobre dernier en matière de pouvoir d'achat, de respect des engagements pris et d'évolution de l'emploi public. Gel de la valeur du point d'indice, rétablissement de la journée de carence, augmentation de la CSG avec une simple compensation, report d'un an des mesures PPCR : les organisations syndicales ont
toutes dénoncé ces mesures qui vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents. Elles ont voté unanimement contre lors du Conseil Commun de la Fonction publique du 8 novembre dernier.
Ces non réponses ne sont pas acceptables. Les agents ne sauraient attendre octobre 2018 pour que s'ouvrent de nouvelles perspectives. C'est dès maintenant que vous devez apporter, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, des réponses significatives aux revendications de plus de cinq millions d'agents. C'est pourquoi
nous exigeons que le prochain rendez-vous salarial que vous nous avez promis en octobre 2018 soit avancé au début du printemps 2018.
L'ouverture rapide de discussions est en effet indispensable pour pouvoir rediscuter d'une augmentation réelle et significative des salaires de toutes et tous les agents de la Fonction publique, permettant une réelle reconnaissance de leur engagement professionnel quotidien qui contribue à la qualité des services publics, au développement du pays comme à la cohésion de la société.
En espérant, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, une réponse favorable à cette demande. Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en l'expression de nos salutations respectueuses.